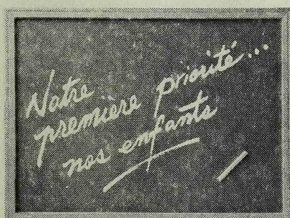
LES PLANS ET LES RAPPORTS

GUIDE À L'INTENTION DES CONSEILS SCOLAIRES

Avril 1998



Alberta
EDUCATION

Remerciements / Contacts

Remerciements

Le présent guide a été élaboré à la lumière de commentaires des représentants des organismes suivants : College of Alberta School Superintendents (CASS), Association of School Business Officials of Alberta (ASBOA), Alberta School Boards Association (ASBA), et Alberta Teachers' Association (ATA). Ces organismes ont siégé au Comité consultatif sur la planification et la communication des rapports des conseils scolaires.

Contacts

Sharon Campbell, directrice
Planning Branch
Alberta Education
11160, avenue Jasper
Edmonton, Alberta T5K 0L2
Téléphone : (780) 427-8217*
Télécopie : (780) 422-5255
Courriel : askED.plan@edc.gov.ab.ca

Frank Horvath, directeur
Regional Office Branch
Alberta Education
11160, avenue Jasper
Edmonton, Alberta T5K 0L2
Téléphone : (780) 427-2952*
Télécopie : (780) 422-9682
Courriel : fhorvath@edc.gov.ab.ca

* Pour obtenir la communication sans frais de l'extérieur d'Edmonton, composez d'abord le 310-0000.

Dans la présente publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (ALBERTA EDUCATION)

Alberta. Alberta Education.
Les plans et les rapports : guide à l'intention des conseils scolaires.

Version anglaise: Guide for school board planning and reporting
ISBN 0-7785-0527-8

1. Conseils scolaires – Alberta. 2. Éducation – Politique gouvernementale -- Alberta. 3. Responsabilité du rendement (en éducation) – Alberta. 4. Éducation – Planification – Alberta. 5. Éducation – Finalités – Alberta. 6. Éducation – Alberta – Finances. I. Titre.

LC91.2.A3.A333 1999 379.1

En vente au Learning Resources Distributing Centre, 12360 - 142ᵉ Rue, Edmonton, Alberta, T5L 4X9
Téléphone : [780] 427-2767; Télécopieur : [780] 422-9750; Internet <http://ednet.edc.gov.ab.ca/lrdc>.

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU - LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Autorité : Le Ministre a l'autorité d'exiger que les conseils scolaires lui remettent des plans et rapports aux termes de la législation albertaine – la *School Act* (Statutes of Alberta, 1988, Chapter S-3.1, et ses modifications, S.60.2 [1-3]) et la *Government Accountability Act*, Statutes of Alberta Chapter G-5-5, S.16).

D'autres politiques provinciales pertinentes sont contenues dans les documents *Accountability in Education : Policy Framework* (juin 1995) et *Policy, Regulations and Forms Manual* (avril 1997).

Les plans d'éducation et les rapports sur les résultats des conseils scolaires :

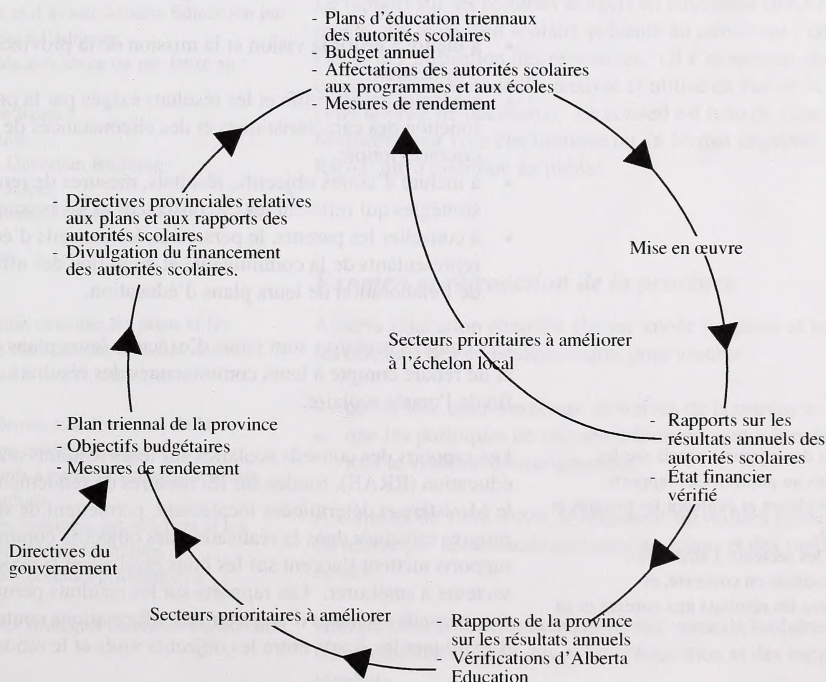
- sont des documents publics approuvés par le conseil scolaire,
- définissent les priorités d'apprentissage des élèves,
- guident la prise de décisions et l'établissement du budget,
- répondent aux exigences provinciales et aux besoins locaux, et
- améliorent le régime d'enseignement.

Les plans d'éducation et les rapports sur les résultats des conseils scolaires démontrent que les conseils scolaires assurent un régime d'enseignement axé sur des réalisations concrètes. Les plans définissent les résultats visés pour chaque objectif, les dispositions que les conseils s'engagent à prendre, et les mesures qu'ils utiliseront pour évaluer les progrès et le rendement, et en rendre compte dans leurs rapports sur les résultats.

Le guide décrit les exigences de la province pour les plans d'éducation triennaux et les rapports sur les résultats annuels des conseils scolaires. La planification et la communication des rapports des conseils scolaires s'inscrivent tant dans le contexte du plan d'éducation triennal du gouvernement et que dans celui des autres directives provinciales relatives au régime d'enseignement.

Alberta Education a tiré du plan d'éducation provincial un ensemble d'objectifs, de résultats, de mesures de rendement et de secteurs prioritaires à améliorer, que les conseils scolaires utilisent pour mettre à jour leurs plans d'éducation triennaux, et qui font l'objet de leurs rapports sur les résultats. Cette façon de procéder permet aux conseils de répondre aux priorités et aux besoins locaux, tout en assurant que leurs plans sont conformes aux directives de la province.

Le cycle de responsabilité du système d'enseignement de l'Alberta



La planification et la communication des rapports des conseils scolaires

Les plans d'éducation triennaux et les rapports sur les résultats atteints préparés par les conseils scolaires sont essentiels à l'amélioration de l'éducation. Ils assurent que les ressources sont utilisées à bon escient, qu'elles rehaussent la communication et la responsabilité, et renforcent l'adhésion aux directives gouvernementales en matière d'éducation.

Les plans des conseils scolaires doivent :
- s'inscrire dans un échéancier de trois ans,
- inclure les objectifs, les résultats et les mesures de rendement qu'exige le Ministère,
- traiter des secteurs prioritaires à améliorer à l'échelon provincial et local,
- indiquer comment leur budget soutient les objectifs et les priorités énoncés dans leur plan.

Lors de la mise à jour annuelle de leurs plans, les conseils scolaires doivent considérer :

- les renseignements contenus dans leur rapport des résultats, dans le plan triennal du Ministère et dans le rapport annuel provincial des résultats;
- les commentaires d'Alberta Education, des conseils d'école, des parents et du public; et
- les modalités d'affectation des ressources permettant d'obtenir les résultats décrits dans le plan.

Le plan d'éducation des conseils scolaires s'inscrit dans un échéancier de trois ans qui est revu et modifié annuellement selon l'expérience la plus récente. Dès qu'une année se termine, une autre s'ajoute et fait avancer le plan. À moins de circonstances imprévues, il n'est pas nécessaire de retravailler le plan tous les ans.

Les conseils scolaires sont encouragés :

- à mettre à profit la vision et la mission de la province en matière d'éducation;
- à adapter les objectifs et les résultats exigés par la province en fonction des caractéristiques et des circonstances de leur circonscription;
- à inclure d'autres objectifs, résultats, mesures de rendement et stratégies qui reflètent les circonstances et les besoins locaux; et
- à consulter les parents, le personnel, les conseils d'école, et les représentants de la communauté et du milieu des affaires en vue de l'élaboration de leurs plans d'éducation.

Les conseils scolaires sont tenus d'exécuter leurs plans d'éducation et de rendre compte à leurs communautés des résultats atteints à la fin de l'année scolaire.

Les RRAE sont des rapports concis sur les résultats destinés au public. Ces rapports :
- mettent en évidence et évaluent les progrès et le rendement,
- déterminent les secteurs à améliorer,
- situent les résultats en contexte, et
- communiquent les résultats aux parents et au public.

Les rapports des conseils scolaires sur leurs résultats annuels en éducation (RRAE), fondés sur les mesures de rendement exigées par le Ministère et déterminées localement, permettent de suivre les progrès effectués dans la réalisation des objectifs communs. Ces rapports mettent l'accent sur les bons résultats et signalent les secteurs à améliorer. Les rapports sur les résultats permettent aussi aux conseils scolaires d'apporter des informations contextuelles et d'expliquer les écarts entre les objectifs visés et le rendement réel.

La préparation des plans d'éducation et des rapports sur les résultats permet aux conseils scolaires de collaborer avec le personnel enseignant et administratif, les conseils d'école, les membres de la communauté, les groupes professionnels et d'autres intervenants. Cette participation crée un engagement envers les objectifs et les priorités du conseil scolaire, et contribue à mieux les faire comprendre.

Distribution et communication

Plan triennal de 1998-1999 à 2000-2001 à terminer d'ici le 15 juin 1998.

Prière d'afficher le plan dans le site Web du conseil scolaire et d'aviser Alberta Education par voie électronique à l'adresse : askED.plan@edc.gov.ab.ca ou par lettre au :
Directeur
Regional Office Branch
Alberta Education
3e étage Ouest, Devonian Building
11160, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5K 0L2

Le rapport sur les résultats annuels de l'éducation doit être distribué au public le 30 novembre au plus tard - avec copie au Ministère.

Prière d'afficher le rapport dans le site Web du conseil scolaire et d'aviser Alberta Education par voie électronique à l'adresse : askED.plan@edc.gov.ab.ca ou par lettre au :
Directeur
Regional Office Branch
Alberta Education
3e étage Ouest, Devonian Building
11160, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5K 0L2

Les plans d'éducation triennaux et les rapports sur les résultats annuels des conseils scolaires sont des documents publics approuvés par le conseil scolaire. Le plan intégral doit faire partie de la documentation officielle et être disponible auprès du Ministère, pour fins de vérification. Également, il doit être disponible auprès du public au bureau central du conseil scolaire et dans les écoles. Les principaux responsables de la mise en œuvre du plan – le personnel du conseil, le personnel des écoles et les conseils d'école - doivent en recevoir des copies.

Les conseils scolaires souhaiteront peut-être préparer des plans détaillés de mise en œuvre pour leur propre usage, et faire connaître les points saillants du plan aux parents et au grand public. Les plans du conseil scolaire en matière de technologie et les plans élaborés dans les écoles complètent le plan du conseil scolaire. Ces documents sont également à la disposition du Ministère et du public au bureau central du conseil scolaire et dans les écoles.

Le rapport sur les résultats annuels en éducation (RRAE) est un bilan rapide que le conseil scolaire présente au public sur l'éducation des élèves et l'utilisation des ressources. (Il s'ajoute aux données que le conseil scolaire recueille, analyse et utilise en vue de la planification et de la prise de décisions). Le conseil est tenu de faire parvenir au Ministère, par voie électronique ou en format imprimé, une copie du RRAE qu'il distribue au public.

Examen et rétroaction de la province

Alberta Education examine les plans et les rapports sur les résultats des conseils scolaires pour assurer que
- les plans :
  - sont conformes aux directives de la province en matière d'éducation,
  - sont élaborés à partir des renseignements sur les résultats,
  - incluent les objectifs, les résultats et les mesures de rendement requis,
  - font état des secteurs prioritaires à améliorer,
  - incluent des stratégies élaborées localement, et que

Alberta Education examine chaque année les plans et les rapports sur les résultats des conseils scolaires pour assurer :

- qu'ils sont conformes aux directives de la province;
- que les politiques de responsabilisation sont mises en œuvre dans tout le système d'enseignement.

À compter de 1998-1999, le Ministère surveillera également la mise en œuvre par les conseils scolaires des plans et des rapports dans les écoles.

Alberta Education communiquera aux conseils scolaires ses commentaires au sujet des plans d'éducation et des rapports sur les résultats.

- les rapports :
  - incluent des renseignements sur les mesures de rendement obligatoires,
  - et déterminent les secteurs à améliorer.

La surveillance assurée par le Ministère garantit aussi que les renseignements contenus dans les plans et les rapports des conseils seront pris en considération dans la mise à jour du plan triennal et du rapport sur les résultats de la province, et que les initiatives et politiques en matière d'éducation seront élaborées pour toute la province.

L'examen des plans et des rapports des conseils scolaires ne porte pas sur le style, le format ou le degré de participation des écoles dans la planification et la communication des rapports des conseils scolaires.

LES PLANS D'ÉDUCATION TRIENNAUX DES CONSEILS SCOLAIRES

Éléments à inclure dans les plans d'éducation triennaux des conseils scolaires

- Énoncé des responsabilités du Conseil
- Vision
- Mission
- Principes et (ou) croyances
- Profil/questions et tendances (nouveau)
- Secteurs prioritaires à améliorer
- Objectifs
- Résultats
- Mesures de rendement
- Cibles
- Stratégies
- Informations sur le budget
- Projets d'immobilisations

Les plans doivent être terminés d'ici le 15 juin 1998

Éléments

Les éléments du plan d'éducation triennal des conseils scolaires sont interdépendants. Le conseil scolaire tire parti de ce qui le définit (mission, croyances, profil, questions à résoudre et tendances, niveaux de rendement actuels) pour déterminer ce qu'il aimerait atteindre (vision, objectifs et résultats), les modalités d'évaluation des résultats (mesures de rendement et cibles); et les mesures à prendre (stratégies) et l'affectation des ressources (budget) pour réaliser les objectifs visés. Les éléments suivants doivent figurer dans le plan d'éducation triennal des conseils scolaires.

L'énoncé des responsabilités du Conseil

L'énoncé des responsabilités est :
- l'engagement de travailler à la réalisation du plan.
- signé par le président du conseil et le directeur général.

- confirme que le plan du conseil scolaire a été élaboré conformément à l'autorité législative et aux exigences gouvernementales.
- atteste que le conseil scolaire s'engage à réaliser les objectifs et à atteindre les résultats contenus dans le plan.
- est signé par le président du conseil et le directeur général.
- voir l'énoncé type (annexe 4, page 25).

La vision

Un énoncé de vision est un regard vers l'avenir et la description d'un idéal à atteindre.

Nouvel énoncé de vision de l'Alberta en matière d'éducation :
Les jeunes Albertains sont les mieux éduqués du pays. Ils sont capables de réaliser leur plein potentiel, de créer un avenir positif pour eux-mêmes, leurs familles et leurs communautés, et de contribuer à la prospérité et à la qualité de vie supérieure de la province.

- décrit les caractéristiques fondamentales de l'éducation que le conseil scolaire s'engage à atteindre.
- décrit les aspirations du conseil scolaire, ce que ses élèves auront accompli, et ce que seront, à long terme, les services et les programmes destinés aux élèves.
- est conforme à la vision de la province en matière d'éducation.
- est également appelée « l'avenir souhaité ».

La mission

Mission : expression claire et concise de l'action à accomplir et du but poursuivi par un organisme.

Nouvelle mission de l'Alberta en matière d'éducation : S'assurer que tous les élèves de l'Alberta ont la possibilité d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour devenir des êtres autonomes, responsables, bienveillants, qui sauront apporter leur contribution à la société.

- est la raison d'être d'un organisme.
- est le point de mire de tous les programmes et les services que le conseil scolaire fournit aux élèves.
- est conforme à la mission de la province en matière d'éducation.

Les principes et (ou) les croyances

Les principes et (ou) les croyances reflètent les valeurs du conseil scolaire et ses convictions profondes.

- servent à guider toute la prise de décisions et contribuent à l'élaboration de la mission, de la vision et des objectifs.
- les principes suivants sont énoncés et définis dans le Plan d'éducation triennal du gouvernement de l'Alberta : accès à une éducation de qualité, équité, choix et latitude, la priorité – l'élève et obligation de rendre compte.

Le profil – les questions à résoudre et les tendances (nouvel élément requis)

Le profil est une brève description de la circonscription.

Une question à résoudre est une situation ou un problème existant ou naissant qui pourrait – si on l'ignore – nuire à l'accomplissement d'un mandat ou à la réalisation d'objectifs.

Les tendances sont des courants de données établis au fil du temps qui
- signalent des augmentations, des diminutions ou une situation stable (ex. : les inscriptions ou le rendement des élèves au fil du temps).
- doivent être prises en compte au cours de la planification et de l'établissement du budget.

- donne un aperçu des caractéristiques de la circonscription scolaire, des élèves et de la communauté qu'elle dessert (ex. : les élèves, les programmes, les écoles);
- détermine les questions à résoudre, les tendances, les possibilités et les défis auxquels fait face la circonscription scolaire et dont il faut tenir compte dans l'élaboration des objectifs, des stratégies, des résultats et des mesures en vue du plan.
- il faut avoir accumulé trois années de données au moins pour pouvoir établir une tendance. Les données recueillies sur cinq ans constituent un ensemble facile à gérer et à utiliser.

Les secteurs prioritaires à améliorer et les initiatives subventionnées

Secteurs prioritaires à améliorer selon les directives de la province :
- la coordination des services destinés aux enfants;
- le nombre de finissants au secondaire;
- le rendement des élèves du secondaire en mathématiques;
- l'accès à la technologie de l'information; et
- la satisfaction du grand public concernant l'éducation (nouveau).

Les conseils scolaires doivent indiquer des stratégies pour :
- les élèves nés au Canada dont l'anglais n'est pas la langue première,
- les élèves ayant des besoins spéciaux (légers, moyens, graves, doués) tels que les définit Alberta Education,
- les élèves autochtones,
- les élèves désavantagés et
- tous les autres élèves qui risquent de prendre du retard.

Les secteurs prioritaires à améliorer à l'échelon provincial et local sont déterminés d'après les renseignements tirés des mesures de rendement.

Les plans des conseils scolaires doivent inclure des stratégies pour :

- tenir compte des secteurs prioritaires désignés dans leurs rapports annuels des résultats en éducation; et
- tenir compte des secteurs prioritaires de la province qui figurent dans *Notre première priorité, nos enfants : Le Plan d'éducation triennal du gouvernement de l'Alberta 1998-1999 — 2000-2001.*
- permettre aux groupes d'élèves cibles d'atteindre les attentes d'apprentissage de la province.

Un programme d'investissement de l'Alberta sera mis en place au cours des trois prochaines années pour aider les conseils scolaires à améliorer les secteurs prioritaires de la province et à répondre aux besoins des groupes d'élèves cibles ci-dessus.

- Nouvelles initiatives :
  - Littératie précoce
  - Aides-enseignants
  - Anglais langue seconde pour les élèves nés au Canada

- Initiatives continues :
  - Adaptation scolaire
  - Enseignement aux Autochtones
  - Anglais langue seconde pour les élèves immigrants
  - Projet d'amélioration des programmes
  - Meilleures perspectives scolaires
  - Intégration de la technologie

Les objectifs

Les objectifs sont les améliorations générales ou les buts à atteindre à long terme.

Objectifs à inclure dans les plans des conseils scolaires :

1. L'éducation est axée sur les besoins en apprentissage des élèves et ces derniers atteignent des normes élevées.
2. L'éducation dispensée en Alberta tient compte des élèves, des parents et de la communauté.
3. Les élèves ont accès aux services de soutien dont ils ont besoin.
4. En Alberta, l'enseignement est de grande qualité sur toute la ligne.
5. La technologie de l'information est intégrée à l'enseignement afin d'améliorer l'apprentissage chez les élèves et de promouvoir l'efficacité et la souplesse dans la prestation des cours.
7. Le système d'enseignement est accessible et il rend compte des résultats et de l'utilisation des ressources.

- les améliorations à réaliser à long terme pour concrétiser la vision d'un organisme et lui permettre d'assumer ses responsabilités.
- les objectifs sont élaborés pour établir l'orientation générale du système d'enseignement et changent peu au fil du temps.
- les objectifs requis peuvent être reformulés pour refléter la perspective du conseil scolaire, mais le texte reformulé doit rester fidèle à l'intention première.
- d'autres objectifs visant à répondre aux besoins locaux et aux circonstances – tels que déterminés par le conseil scolaire et la communauté – peuvent être inclus dans le plan.

Les résultats

Les résultats sont l'expression mesurable d'une réalisation concrète à atteindre.

- Il y a au moins un résultat désigné pour chaque objectif provincial (voir p. 9-11).
- Il faut indiquer des résultats pour tout objectif local.

- les résultats répondent à la question : « À quoi ressemblera la situation quand nous aurons atteint le but visé? »
- les résultats requis peuvent être reformulés pour refléter les circonstances et les besoins locaux; mais le texte reformulé doit rester fidèle à l'intention première.
- les conseils doivent inclure au moins un résultat pour chaque objectif local.
- en ce qui touche les objectifs provinciaux, les conseils peuvent ajouter des résultats à ceux qui sont exigés.
- chaque résultat doit avoir des mesures de rendement correspondantes; cependant, une mesure de rendement peut fournir des données pour plusieurs résultats.

Les mesures de rendement

Les mesures de rendement indiquent les données à recueillir pour évaluer le degré de réalisation des résultats.

Il existe un ensemble de mesures provinciales (voir p. 16-17) à inclure dans les plans des conseils scolaires et dont doivent rendre compte les RRAE des conseils scolaires.

- fournissent des renseignements qui servent à évaluer et à rapporter les progrès vers la réalisation des objectifs et des résultats.
- les renseignements tirés des mesures de rendement servent à améliorer l'éducation, à accroître la responsabilisation et permettent au public de mieux comprendre le rendement du système d'enseignement.

Les conseils scolaires doivent inclure des mesures de rendement pour tout résultat local inclus dans leurs plans.

- pour plus de renseignements sur l'élaboration des mesures de rendement, voir l'annexe 3, page 24.

Les cibles

Une cible est un niveau de rendement visé qui constitue une amélioration par rapport à la situation actuelle.

Les conseils scolaires sont tenus d'établir, pour les tests de rendement et les examens en vue du diplôme de la province, des cibles ou objectifs spécifiques à atteindre à la fin du plan.

- un outil important qui aide les conseils scolaires à se concentrer sur l'amélioration de l'éducation.
- le rendement actuel sert à définir la cible à atteindre d'ici la fin du plan triennal suivant.
- dans le plan triennal de 1998-1999 à 2000-2001 et pour chaque année subséquente, les conseils doivent préciser les cibles ou objectifs spécifiques d'amélioration à réaliser d'ici la fin du plan pour tous les tests de rendement et les examens en vue du diplôme de la province.
- les cibles sont facultatives pour toutes les autres mesures de rendement.
- quand les conseils scolaires établissent des cibles, ils doivent tenir compte des diverses circonstances qui influent sur le rendement des élèves dans différentes écoles.
- les cibles sont à établir en consultation avec les écoles, les parents et la communauté. (Pour plus de renseignements, voir l'annexe 2, pages 22-23.)

Les stratégies

Les stratégies sont des mesures à mettre en œuvre pendant la durée du plan.
Les conseils scolaires doivent inclure des stratégies en vue :

- d'atteindre les objectifs et résultats de la province, et tous les objectifs et résultats locaux inclus dans leurs plans;
- de traiter des secteurs prioritaires à améliorer désignés par la province (voir page 6) et de tous les secteurs prioritaires à améliorer à l'échelon local; et
- de permettre aux groupes d'élèves cibles d'atteindre les attentes d'apprentissage de la province (voir page 9).

- les mesures conçues pour atteindre les objectifs et les résultats souhaités.
- élaborées par les conseils scolaires en fonction des priorités, des secteurs à améliorer, des besoins en apprentissage des groupes d'élèves cibles, des questions, des tendances et des possibilités locales.
- les stratégies de la province peuvent être adaptées pour refléter la perspective du conseil scolaire.
- les stratégies n'ont pas besoin de mesure de rendement correspondante.

Informations sur le budget

Les plans des conseils scolaires doivent inclure un budget adapté à leur plan.

Le budget du conseil scolaire doit être élaboré pour soutenir le plan. L'information incluse dans le plan devrait :

- mettre l'accent sur les affectations relatives aux principales initiatives du plan; et
- mettre l'accent sur les priorités en matière de dépenses.

Projet d'immobilisations

- les priorités des écoles en matière d'immobilisations (modernisation, constructions nouvelles), y compris les projets prévus, approuvés et en cours (entre autres, toute méthode innovatrice utilisée pour acquérir de l'espace supplémentaire).

Exigences

Les tableaux suivants montrent les objectifs, les résultats et les mesures de rendement que les conseils scolaires sont tenus d'inclure dans leurs plans d'éducation. Ces tableaux peuvent au besoin servir de modèle pour la partie « Objectifs, résultats, mesures et stratégies » du plan triennal d'un conseil.

Premier objectif : L'éducation est axée sur les besoins en apprentissage des élèves et ces derniers atteignent des normes élevées.	
Résultats Exigés : • Les élèves atteignent les normes d'apprentissage provinciales et nationales. • Les élèves atteignent la scolarité nécessaire pour se préparer au marché du travail, faire des études plus poussées et devenir des citoyens responsables. Autre :	*Mesures de rendement* Exigées : • Pourcentage d'élèves qui atteignent la norme acceptable et pourcentage d'élèves qui atteignent la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux (cinq années de résultats fondés sur une cohorte).[1] • Pourcentage d'élèves qui atteignent la norme acceptable et pourcentage d'élèves qui atteignent la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme (cinq années de résultats).[2] • Taux de participation : pourcentage d'élèves de 3e, 6e et 9e années qui ont subi les tests de rendement provinciaux et participation des élèves aux cours en vue du diplôme.[3] • Pourcentage d'élèves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires ou un certificat ou qui entament des études postsecondaires dans les six ans qui suivent leur entrée en 9e année.[4] • Pourcentage de parents qui sont satisfaits de la qualité de l'éducation de leurs enfants. • Pourcentage d'élèves qui sont satisfaits : - de leur école dans l'ensemble; - de la variété d'activités dans la classe et l'école et des défis que ces activités présentent. • Pourcentage d'élèves des programmes de littératie précoce (de la maternelle à la 2e année) qui ont atteint le niveau de lecture de leur classe à la fin de l'année scolaire (selon l'enseignant).[5] • Pourcentage d'élèves des programmes d'anglais langue seconde qui lisent et écrivent au niveau de leur classe à la fin de l'année scolaire (selon l'enseignant).[5] Autre :
Stratégies Les conseils scolaires doivent inclure les stratégies qui leur permettront de réaliser cet objectif et les résultats connexes.	

1. La Student Evaluation Branch fournit aussi les résultats des tests de rendement d'après la participation des élèves. La communication de ce second ensemble de résultats est facultative pour les conseils scolaires.

2. Les résultats fondés sur les notes d'école et les notes finales peuvent aussi figurer dans les rapports des conseils scolaires, s'ils le souhaitent.

3. La Student Evaluation Branch fournit les données relatives à la participation aux circonscriptions qui veulent en faire état dans les RRAE.

4. La Student Evaluation Branch fournit les données relatives aux finissants aux circonscriptions qui veulent en faire état dans les RRAE.

5. Quand le nombre d'élèves inscrits à un programme est peu élevé, le conseil scolaire peut juger opportun de rapporter le nombre d'élèves qui ont atteint le niveau de la classe sur le nombre total d'élèves inscrits à ces programmes. S'il y a moins de cinq élèves, ce chiffre n'est pas rapporté afin de protéger l'identité des enfants en question. (Voir la politique 2.1.3, *Use and Reporting of Results on Provincial Assessments, Policy, Regulations and Forms Manual*, avril 1997).

Deuxième objectif : L'éducation dispensée en Alberta tient compte des élèves, des parents et de la communauté.

Résultats

Exigés :

- Les parents et les élèves ont un choix d'écoles et (ou) de programmes au sein du système d'enseignement public.
- Les parents, les entreprises et la communauté jouent un rôle significatif dans l'éducation.
- Toutes les écoles sont sécuritaires et bienveillantes.

Autre :

Mesures de rendement

Exigées :

- Pourcentage de parents satisfaits des possibilités de participation aux décisions qui ont des incidences sur l'éducation dans l'école de leurs enfants.

Autre :

Stratégies

Les conseils scolaires doivent inclure leurs propres stratégies pour réaliser cet objectif et les résultats connexes.

Troisième objectif : Les élèves ont accès aux services de soutien dont ils ont besoin.

Résultats

Exigés :

- Les services destinés aux enfants sont coordonnés à l'échelon provincial et local.

Autre :

Mesures de rendement

Exigées :

- Pourcentage de parents d'élèves ayant des besoins spéciaux (légers, moyens, graves) qui sont satisfaits des services auxquels leurs enfants ont droit.
  - accès aux services destinés aux enfants ayant des besoins spéciaux.
  - progrès et rendement de leur enfant ayant des besoins spéciaux.

Autre :

Stratégies

Les conseils scolaires doivent inclure leurs propres stratégies pour réaliser cet objectif et les résultats connexes.

Quatrième objectif : En Alberta, l'enseignement est de grande qualité sur toute la ligne.

Résultats

Exigés :

- La préparation et le perfectionnement professionnel des enseignants portent sur les compétences nécessaires pour aider tous les élèves à apprendre – quels que soient leurs besoins.
- Les enseignants aident les élèves à atteindre les attentes d'apprentissage provinciales et des normes élevées.

Autre :

Mesures de rendement

Exigées :

- Les conseils scolaires sont tenus d'indiquer au moins une mesure qu'ils utiliseront pour évaluer ces résultats et en rendre compte.
- Les conseils scolaires peuvent utiliser une mesure tirée du plan d'action de la province ou élaborer leur propre mesure.

Autre :

Stratégies

Les conseils scolaires doivent inclure leurs propres stratégies pour réaliser cet objectif et les résultats connexes.

<table>
<tr><td colspan="2">Cinquième objectif : La technologie de l'information est intégrée à l'enseignement afin d'améliorer l'apprentissage chez les élèves et de promouvoir l'efficacité et la latitude dans la prestation des cours.</td></tr>
<tr><td>Résultats
Exigés :
• Les élèves possèdent les compétences en technologie de l'information (connaissances, habiletés et attitudes) dont ils ont besoin pour apprendre de la maternelle à la 12e année, pour poursuivre des études postsecondaires et prendre leur place sur le marché du travail.
• La technologie de l'information donne plus de choix et de souplesse aux élèves — quant aux cours, aux moments et aux modalités d'apprentissage possibles.
• Les enseignants intègrent la technologie de l'information à leur enseignement et à la gestion de l'apprentissage.
Autre :</td><td>Mesures de rendement
Exigées :
• Pourcentage d'élèves du secondaire qui estiment avoir les habiletés nécessaires pour utiliser la technologie de l'information.
Autre :</td></tr>
<tr><td colspan="2">Stratégies
Les conseils scolaires doivent inclure leurs propres stratégies pour réaliser cet objectif et les résultats connexes.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Septième objectif : Le système d'enseignement est accessible et il rend compte des résultats et de l'utilisation des ressources.</td></tr>
<tr><td>Résultats
Exigés :
• Les parents et la communauté disposent d'information à jour et significative sur le rendement des élèves et les coûts de l'éducation, notamment – auprès du conseil scolaire et de ses écoles.
Autre :</td><td>Mesures de rendement
Exigées :
• Pourcentage de parents satisfaits de l'information diffusée par l'école sur les progrès et le rendement scolaire de leur enfant.
• Pourcentage des dépenses de la circonscription scolaire consacré à l'enseignement et à l'administration.
• Dépenses par élève et par année scolaire (voir les instructions à la page 17 sur le calcul du montant par élève).
Autre :</td></tr>
<tr><td colspan="2">Stratégies
Les conseils scolaires doivent inclure leurs propres stratégies pour réaliser cet objectif et les résultats connexes.</td></tr>
</table>

RAPPORTS DES CONSEILS SCOLAIRES SUR LES RÉSULTATS ANNUELS EN ÉDUCATION

Éléments à inclure dans les RRAE

- Énoncé des responsabilités
- Information contextuelle (nouveau)
- Progrès et rendement
- Information sur les mesures de rendement locales et provinciales (voir les pages 16-18)
- Résumé financier

Tous les ans, les conseils scolaires sont tenus de communiquer les RRAE au public et au Ministère, le **30 novembre** au plus tard.

Le *Rapport sur les résultats annuels en éducation* (RRAE) est un document bref et concis qui met l'accent sur les progrès, le rendement et les résultats obtenus au cours de l'année écoulée grâce à la mise en œuvre du plan d'éducation de la circonscription. La communication des résultats est une partie importante du cycle de responsabilité. Le rapport sur les résultats montre où le rendement est solide et les secteurs à améliorer dont devront traiter les plans d'éducation triennaux suivants.

L'énoncé des responsabilités

Les RRAE doivent contenir un énoncé des responsabilités
- signé par le président du conseil scolaire et le directeur-général,
- attestant que le conseil scolaire s'engage à utiliser les résultats pour effectuer des améliorations.

- confirme que le rapport sur les résultats annuels en éducation a été élaboré conformément à l'autorité législative et aux exigences gouvernementales.
- atteste que le conseil scolaire s'engage à tirer parti des résultats dans la planification et la prise de mesures visant à améliorer les secteurs où les résultats ne répondent pas aux attentes.
- est signé par le président du conseil et le directeur général.
- voir l'énoncé type d'un RRAE (annexe 4, page 25).

L'information contextuelle (nouvelle exigence)

L'information contextuelle présente les résultats dans leur contexte.

- explique rapidement l'environnement dans lequel les résultats ont été atteints.
- définit les questions, les tendances et les circonstances qui influent sur les résultats obtenus.
- explique les écarts entre les résultats escomptés et les résultats obtenus.
- ne fait pas nécessairement l'objet d'une section à part; cette information peut être donnée tout au long du rapport.

Progrès et réalisations

La partie *Progrès et réalisations* met l'accent sur les réalisations notables de l'année scolaire qui vient de se terminer.

À compter de 1999, le RRAE doit également faire état des progrès et du rendement des groupes d'élèves cibles.

- résume rapidement la mise en œuvre des stratégies contenues dans le plan triennal au cours de l'année scolaire écoulée et les autres réalisations du conseil et (ou) de la circonscription – l'achèvement d'un important projet d'immobilisations, par exemple.
- indique les progrès réalisés dans les secteurs à améliorer désignés à l'échelon provincial et local.
- à compter de novembre 1999, le RRAE inclura les progrès et le rendement des groupes d'élèves cibles :
  - les élèves ayant des besoins spéciaux (légers, moyens, graves, doués),
  - les élèves nés au Canada dont l'anglais n'est pas la langue première,
  - les élèves autochtones,
  - les élèves désavantagés et
  - les autres élèves qui risquent de prendre du retard.

Les renseignements tirés des mesures de rendement locales et provinciales

Les renseignements tirés des mesures de rendement contenus dans le plan d'éducation du conseil scolaire sont rapportés dans le RRAE.

Le RRAE 1998 (pour l'année scolaire 1997-1998) doit rapporter :

- les résultats des tests de rendement de 1995 (l'année quand l'évaluation de toutes les matières a commencé) à 1998 inclusivement, et
- les résultats des examens en vue du diplôme sur cinq ans, à compter de 1994.
- les résultats des tests de rendement et des examens en vue du diplôme d'après les normes provinciales; et le pourcentage de finissants par rapport à la cible provinciale.

À compter du RRAE de 1999 sur l'année scolaire 1998-1999, les conseils scolaires doivent rapporter :

- les résultats des tests de rendement provinciaux et des examens en vue du diplôme d'après les normes provinciales et les cibles établies dans le plan d'éducation du conseil de 1998-1999 à 2000-2001.
- les résultats obtenus dans la circonscription scolaire au cours des cinq dernières années aux tests de rendement provinciaux et aux examens en vue du diplôme d'après les normes provinciales.

Les conseils scolaires devront noter et expliquer rapidement toute omission ou substitution des mesures locales dans le rapport des résultats.

Cette rubrique

- inclut une brève évaluation globale des progrès et du rendement (ex. : résultats satisfaisants, qui surpassent les attentes ou ont besoin de s'améliorer).
- rapporte les progrès par rapport aux résultats visés pour les mesures de rendement, quand de telles cibles ont été établies.
- compare les résultats locaux aux normes provinciales de rendement pour les tests provinciaux et les examens en vue du diplôme, et les compare également aux exigences provinciales en matière d'obtention du diplôme.
- rapporte cinq années de résultats dans la circonscription scolaire pour les tests de rendement et les examens en vue du diplôme par rapport aux cibles locales et aux normes provinciales. Les données relatives aux tendances sont facultatives pour d'autres mesures.
- détermine les secteurs prioritaires à améliorer dans le cadre du plan d'éducation suivant.

N.B. : Les conseils peuvent estimer que la cueillette de l'information relative à certaines mesures locales est trop coûteuse ou n'est pas significative. Les conseils peuvent éliminer de telles mesures ou les remplacer dans le plan suivant et le signaler dans leur RRAE. Si de meilleures mesures ont déjà été élaborées et si l'information pertinente est disponible, il est possible de l'inclure dans le RRAE.

La tenue de sondages

Chaque année, il faut rapporter les données de sondages les plus récentes dans le RRAE.

Certaines mesures locales nécessitent la tenue de sondages auprès des parents, des élèves, du personnel et d'autres membres de la communauté.

Pour être faciles à gérer, les sondages peuvent être effectués sur trois ans, d'après un échantillonnage au hasard ou par rotation parmi les écoles ou les groupes d'intervenants.

Si les conseils scolaires utilisent les mêmes questions que celles des sondages annuels d'Alberta Education à partir d'un échantillon aléatoire stratifié de parents, d'élèves et du public, les résultats locaux peuvent être examinés par rapport aux résultats de la province.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'effectuer des sondages tous les ans, l'information disponible la plus récente doit être rapportée dans le RRAE annuel.

Deux sources ont été préparées pour Alberta Education en 1995 pour aider les circonscriptions scolaires à faire des études sur la satisfaction :

- Environics West, *Pilot Project Report*: Ce rapport compare deux types de sondages effectués auprès des parents, des enseignants et des élèves : des entrevues par téléphone et par la poste, et des questionnaires autoadministrés. (http://edc.gov.ab.ca/educationsystem/)
- Environics West, *Telephone and Self-Completed Satisfaction Surveys: Training Manual.* Ce manuel fournit des conseils sur l'échantillonnage et les sondages effectués par le téléphone et par la poste (http://www.edc.gov.ab.ca/educationsystem/).

Les questions posées dans le sondage effectué par Alberta Education auprès des élèves, des parents et du public sont également diffusées sur Ednet (http://www.edc.gov.ab.ca/educationsystem/).

Le résumé financier

Les conseils scolaires doivent rapporter :

- le résumé des dépenses de l'année scolaire écoulée,
- où et comment obtenir le budget détaillé et l'état des dépenses.

- résume les dépenses du conseil scolaire pour l'année précédente d'après l'état financier vérifié.
- est concis et facile à comprendre pour les parents et le public; il peut se présenter sous forme de graphique ou de tableau (ex. : voir le diagramme à secteurs dans le plan d'éducation triennal du gouvernement de l'Alberta).
- indique où et comment obtenir le budget détaillé et l'état des dépenses.

Sommaire des exigences en matière de rapports (1998 et 1999)

RRAE - novembre 1998	RRAE - novembre 1999
• Rapport sur le plan d'éducation triennal du conseil scolaire de mai 1997 pour 1997-1998 à 1999- 2000.	• Rapport sur le plan d'éducation triennal du conseil scolaire de juin 1998 pour 1998-1999 à 2000-2001.
• Énoncé des responsabilités.	• Pareil
• Information contextuelle facultative.	• Information contextuelle obligatoire.
• Progrès et rendement - Faits saillants des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan et l'amélioration des secteurs prioritaires à l'échelon provincial et local en 1997-1998.	• Progrès et rendement - Pareil pour 1998-1999. - Progrès et rendement, également, des groupes d'élèves cibles : - les élèves ayant des besoins spéciaux (légers, moyens, graves, doués), - les élèves autochtones, - les élèves des programmes d'anglais langue seconde - les élèves désavantagés et - les autres élèves qui risquent de prendre du retard.
• Résultats atteints par rapport aux objectifs provinciaux et locaux. - Évaluation générale des progrès dans chaque secteur visé. - Rapporter l'information relative aux mesures exigées (voir la page suivante) et aux mesures locales contenues dans le plan du conseil scolaire de mai 1997. - Rapporter le rendement en fonction des résultats visés. - Noter tout changement apporté aux mesures entre le plan de mai 1997 et l'information rapportée en novembre 1998.	• Résultats atteints par rapport aux objectifs provinciaux et locaux. - Pareil - Rapporter l'information relative aux mesures exigées (voir la page suivante) et aux mesures locales contenues dans le plan du conseil scolaire de juin 1998. - Rapporter le rendement en fonction des résultats visés pour les tests de rendement, les examens en vue du diplôme et toute autre cible locale. - Noter tout changement apporté aux mesures entre le plan de juin 1998 et l'information rapportée en novembre 1999.
• Résumé financier - Résumé des dépenses de l'année scolaire écoulée d'après l'état financier vérifié. - Indiquer où et comment obtenir le budget détaillé et l'état des dépenses.	• Résumé financier - Pareil - Pareil

Mesures de rendement exigées (1998 et 1999)

RRAE - novembre 1998	***RRAE - novembre 1999***
Premier objectif :	Premier objectif :
• Pourcentage d'élèves qui atteignent la norme acceptable et pourcentage d'élèves qui atteignent la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux (quatre années de résultats) [Note : Le conseil peut décider de rapporter les résultats d'après une cohorte, le pourcentage d'élèves qui ont passé les examens ou les deux.]	• Cinq années de résultats pour les tests de rendement et les examens en vue du diplôme. • Rapport d'après une cohorte.
• Pourcentage d'élèves qui atteignent la norme acceptable et pourcentage d'élèves qui atteignent la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme (cinq années de résultats). [Note : Le conseil peut décider de rapporter les résultats d'après les notes d'école ou les notes finales.]	• Pareil
• Taux de participation : pourcentage d'élèves de 3e, 6e et 9e années qui ont passé les tests de rendement provinciaux et participation des élèves aux cours en vue du diplôme.	• Pareil
• Pourcentage d'élèves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires ou un certificat ou qui entament des études postsecondaires dans les six ans qui suivent leur entrée en 9e année.	• Pareil
• Pourcentage de parents qui sont satisfaits de la qualité de l'éducation de leurs enfants.	• Pareil
• Pourcentage d'élèves qui sont satisfaits : - de leur école dans l'ensemble; - de la variété d'activités dans la classe et l'école et des défis que ces activités présentent.	• Pareil
	• Pourcentage d'élèves des programmes de littératie précoce (de la maternelle à la 2e année) qui ont atteint le niveau de lecture de leur classe à la fin de l'année scolaire (selon l'enseignant). [Note : Quand il y a un nombre réduit d'élèves, il est peut-être préférable d'indiquer le ratio entre les élèves inscrits au programme et le nombre total d'élèves à ce niveau scolaire. S'il y a moins de 5 élèves, cependant, il faut s'abstenir de divulguer toute information pour protéger leur anonymat.]
	• Pourcentage d'élèves des programmes d'anglais langue seconde qui lisent et écrivent au niveau de leur classe à la fin de l'année scolaire (selon l'enseignant). [Voir la note ci-dessus].

RRAE - novembre 1998	***RRAE - novembre 1999***
Deuxième objectif : • Rendre compte des mesures incluses dans le plan de mai 1997 pour cet objectif.	Deuxième objectif : • Pourcentage de parents satisfaits des possibilités de participation aux décisions qui ont des incidences sur l'éducation dans l'école de leurs enfants.
Troisième objectif : • Rendre compte des mesures incluses dans le plan de mai 1997 pour cet objectif.	Troisième objectif : • Pourcentage de parents d'élèves ayant des besoins spéciaux (légers, moyens, graves) qui sont satisfaits de : - l'accès aux services destinés aux enfants ayant des besoins spéciaux. - des progrès et du rendement de leur enfant ayant des besoins spéciaux.
Quatrième objectif : • Rendre compte des mesures incluses dans le plan de mai 1997 pour cet objectif.	Quatrième objectif : • Pareil pour le plan de juin 1998.
Cinquième objectif : • Pourcentage d'élèves satisfaits des possibilités d'apprentissage en matière de technologie et de leurs compétences en ce qui touche : - les chiffriers - le traitement de texte - les communications par réseaux. • Ratio d'élèves par rapport au nombre d'ordinateurs modernes ou modernisés (qui ont moins de cinq ans à compter de la date de fabrication ou de mise à jour) et écart du ratio élève/ordinateur parmi les écoles.	Cinquième objectif : • Pourcentage d'élèves qui estiment avoir les habiletés nécessaires pour utiliser la technologie de l'information.
Septième objectif : • Pourcentage de parents satisfaits de l'information diffusée par l'école sur les progrès et le rendement scolaire de leur enfant. • Pourcentage des dépenses de la circonscription scolaire consacré à l'enseignement et à l'administration. • Dépenses par élève et par année scolaire. Pour assurer l'uniformité des rapports concernant les dépenses par élève dans toutes les circonscriptions scolaires, divisez le total des dépenses de l'année (annexe 1 de l'état financier vérifié) par le nombre total d'élèves inscrits à temps plein (ÉTP). Le nombre total d'ÉTP se calcule en ajoutant l'effectif réel au 30 septembre (BR - Annexe 10), le total des élèves inscrits de la 1[re] à la 12[e] année (colonne 8) et l'effectif ÉTP (colonne 12).	Septième objectif : • Pareil • Pareil • Pareil

LES PLANS D'ÉDUCATION TRIENNAUX ET LES RAPPORTS SUR LES RÉSULTATS ANNUELS DES ÉCOLES

Exigences de la province au sujet des plans des écoles

Les plans des écoles doivent être mis à jour tous les ans et inclure :

1. Trois objectifs provinciaux et des stratégies locales pertinentes :
   - des normes d'apprentissage élevées et des programmes de qualité (Objectif 1);
   - une éducation qui tient compte des élèves, des parents et de la communauté (Objectif 2); et
   - l'obligation de rendre compte au public (Objectif 7).
2. D'autres objectifs, résultats, stratégies et mesures de rendement qui reflètent les besoins locaux et l'avis du conseil d'école.
3. Les résultats visés pour les tests de rendement et les examens en vue du diplôme (voir page 8 et annexe 2, pages 22 et 23)

Exigences de la province au sujet des rapports sur les résultats annuels des écoles

Tous les ans, les écoles doivent rendre compte au public de trois mesures de rendement :

1. Les résultats des tests de rendement et des examens en vue du diplôme et le taux de participation, rapportés d'après les critères utilisés pour les RRAE des conseils scolaires (voir pages 9, 14 et 16).
2. Le pourcentage de parents satisfaits de l'information diffusée par l'école sur les progrès et le rendement scolaire de leur enfant.
3. Le pourcentage d'élèves satisfaits :
   - de leur école dans l'ensemble; et
   - de la variété d'activités dans la classe et l'école et des défis que ces activités présentent.

Les exigences de la province au sujet des plans d'éducation et des rapports sur les résultats des écoles ont été énoncées initialement dans le document *Accountability in Education : Policy Framework*, rendu public par le ministre de l'Éducation en juin 1995.

La planification et la communication de rapports au public, effectuées conformément aux directives de la province et du conseil scolaire, garantissent que le régime d'enseignement tout entier est axé sur des améliorations clés et sur les besoins des élèves en matière d'éducation.

La planification, l'établissement des budgets, l'évaluation et la communication de rapports font partie intégrante de la planification des conseils scolaires et de la prise de décisions dans les écoles. À compter de 1998-1999, les conseils scolaires feront l'objet d'une surveillance concernant la mise en œuvre de la planification et l'établissement des rapports dans leur circonscription.

Les conseils scolaires doivent assumer les responsabilités suivantes :

- élaboration des politiques et processus destinés à la planification et à la communication des rapports (y compris la détermination des cibles ou objectifs spécifiques) pour assurer l'amélioration constante des résultats au niveau des écoles.
- détermination des exigences relatives au contenu, en plus de celles que la province désigne pour les écoles.
- détermination des formats, des processus, de la participation des écoles à l'établissement des objectifs et à l'utilisation des plans d'éducation et des rapports sur les résultats annuels des écoles (pour plus de renseignements au sujet de l'établissement des cibles à l'échelon local, voir l'annexe 2, pages 22-23).
- établissement des politiques destinées à régir la fréquence des sondages menés par les écoles et à assurer leur conformité aux sondages effectués par le conseil scolaire.
- détermination des dates d'exécution des plans et des rapports des écoles afin d'en assurer la conformité au cycle des plans et des rapports du conseil.

ANNEXES

L'éducation de base en Alberta - Définition
Arrêté ministériel nº 004/98

L'éducation de base doit fournir aux élèves un programme obligatoire solide qui inclut l'anglais, les mathématiques, les sciences et les études sociales. Elle permet aux élèves de répondre aux exigences de la province en matière d'obtention du diplôme et les prépare à entrer dans le monde du travail ou à poursuivre des études postsecondaires. Les élèves sont amenés à comprendre les valeurs personnelles et communautaires, ainsi que leurs droits et leurs responsabilités de citoyen. Les élèves acquièrent la capacité de parfaire leur éducation tout au long de leur vie. Les élèves ont également la possibilité d'apprendre des langues autres que l'anglais et d'atteindre des niveaux de compétence et de sensibilisation culturelle qui les préparent à participer à l'économie globale.

Attentes d'apprentissage pour les élèves

On s'attend à ce que les élèves acquièrent les connaissances, les habiletés et les attitudes qui les prépareront à la vie après les études secondaires. Grâce à l'éducation de base, les élèves doivent pouvoir :

- lire pour s'informer, comprendre ou se divertir;
- écrire et s'exprimer de façon claire, concise et appropriée aux circonstances;
- utiliser les mathématiques pour résoudre des problèmes reliés aux sciences, au monde des affaires et à des situations de la vie quotidienne;
- comprendre le monde physique, l'écologie et les différentes formes de vie;
- comprendre la méthode scientifique, la nature des sciences et de la technologie, et leurs applications dans la vie quotidienne;
- connaître l'histoire et la géographie du Canada, et avoir une compréhension générale de l'histoire et de la géographie du monde;
- comprendre les systèmes politique, social et économique du Canada dans le contexte international;
- respecter la diversité culturelle et les valeurs communes du Canada;
- manifester des caractéristiques personnelles souhaitables – respect, responsabilité, équité, honnêteté, altruisme, loyauté et adhésion aux idéaux démocratiques;
- reconnaître l'importance du bien-être personnel et apprécier en quoi la famille et les autres y contribuent;
- connaître les principes fondamentaux d'une vie active et saine;
- comprendre et apprécier la littérature, les arts et le processus de création;
- entreprendre une recherche à fond sur un sujet quelconque, et évaluer la crédibilité et la fiabilité des sources d'information;
- manifester des capacités d'analyse critique et de pensée créative dans la résolution de problèmes et la prise de décisions;
- manifester la capacité d'utiliser les technologies de l'information;
- savoir comment apprendre et travailler seuls et en équipe;
- gérer le temps et les autres ressources nécessaires à la réalisation d'une tâche;
- faire preuve d'initiative, de leadership, de souplesse et de persévérance;
- évaluer leurs propres réalisations et s'efforcer continuellement de les améliorer;
- avoir le désir d'apprendre pendant toute leur vie et réaliser cet objectif.

Normes de rendement

Le ministre de l'Éducation établit les normes acceptables et les normes d'excellence du rendement scolaire en consultation avec les Albertains. Les employeurs contribuent à la définition des connaissances, des habiletés et des attitudes requises dans le milieu du travail. Les écoles, les autorités scolaires et le Ministre évaluent régulièrement les attentes d'apprentissage et en rendent compte au public.

La responsabilité première de l'école est d'assurer que les élèves atteignent ou dépassent les normes provinciales, conformément aux attentes d'apprentissage (décrites ci-dessus), aux programmes d'études de l'Alberta, aux tests de rendement, aux examens en vue du diplôme et aux exigences en matière d'obtention du diplôme de la province.

Prestation de l'enseignement

Les écoles doivent faire participer les élèves à un vaste éventail d'activités qui les amèneront à atteindre les objectifs d'apprentissage. Les écoles ont l'autorité de déployer les ressources nécessaires. Elles peuvent utiliser toute méthode d'enseignement acceptable aux yeux de la communauté en autant qu'elle permet d'atteindre les résultats attendus. Les écoles, les enseignants et les élèves sont encouragés à tirer parti des nouvelles méthodes de prestation de l'enseignement, notamment de la technologie, de l'enseignement à distance et du stage en milieu de travail.

Les écoles jouent un rôle d'appui auprès des familles et de la communauté en aidant les élèves à acquérir des caractéristiques personnelles souhaitables et la capacité de prendre des décisions éthiques. Les écoles amènent aussi les élèves à assumer graduellement la responsabilité de leur apprentissage et de leur comportement, à acquérir un sens d'appartenance à la collectivité, ainsi qu'une meilleure compréhension des valeurs communautaires et de leurs liens avec les valeurs personnelles.

À l'école, les élèves acquièrent des connaissances, des habiletés et des attitudes de base transférables. Avec la coopération des employeurs, les écoles offrent aux élèves la possibilité de développer et de pratiquer des compétences qui les préparent à l'emploi. Le ministre de l'Éducation fournit des crédits pour l'apprentissage hors campus qui est approuvé et accepté par l'école et l'employeur. Le gouvernement collabore avec les écoles, les employeurs et les établissements postsecondaires pour aider les jeunes à entrer dans le monde du travail et à poursuivre leurs études.

Établissement des cibles du rendement scolaire à l'échelon local

Cibles et planification

Une cible fait partie implicite de tout objectif. Bien que les objectifs des écoles en matière d'éducation indiquent dans quelle direction il faut orienter les efforts, les cibles décrivent en termes précis ce qui doit être accompli dans des délais établis. Elles indiquent si on fait bonne route et avec quelle efficacité on se dirige vers l'objectif final. L'évaluation des progrès par rapport aux cibles peut aussi permettre de déterminer s'il serait opportun d'anticiper d'autres résultats pour guider les efforts de votre école ou circonscription vers un objectif particulier. En identifiant ce qui est réalisable à court terme, les cibles encouragent les enseignants, les élèves, les administrateurs et leur communauté à croire qu'il est possible d'atteindre les objectifs à long terme.

Vues sous cet angle, les cibles constituent une partie importante du plan de votre conseil scolaire. Ensemble, la mission, le mandat, les valeurs et les croyances donnent le contexte qui permet de fixer des cibles ou objectifs spécifiques. Pareillement, les réalisations passées peuvent permettre de déterminer les cibles les plus appropriées. C'est pourquoi les résultats des tests de rendement et des examens en vue du diplôme, tout comme les résultats de diverses autres évaluations locales, sont utiles à la détermination des cibles.

Cibles à l'échelon local

Dans le cadre du plan d'éducation des conseils scolaires, les districts sont tenus d'inclure les cibles des tests de rendement et des examens en vue du diplôme. Ces cibles fournissent un cadre que chaque école du district doit utiliser pour établir ses propres cibles. Cependant, chaque école doit encore définir des cibles précises comme partie intégrante de son plan d'action et pour permettre d'évaluer l'efficacité des décisions locales relatives aux programmes. Les cibles des districts seront d'autant plus utiles qu'elles refléteront les différences entre les cibles d'une école à l'autre.

L'interprétation systématique des résultats scolaires obtenus aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme de la province, révèleront où les élèves ont besoin d'aide pour poursuivre leur apprentissage avec succès. Ceci peut être le point de départ qui permettra d'établir les cibles locales pour les tests de rendement de l'année ou des deux années suivantes. Bien que l'objectif à long terme du Ministère soit qu'au moins 85 p. 100 des élèves atteignent la norme acceptable à chaque test ou examen, le personnel de chaque école a la possibilité d'indiquer le pourcentage des élèves qui peut raisonnablement atteindre la norme provinciale à un test ou un examen donné. Il importe surtout que tout le monde s'entende sur la façon dont les ressources et les gens peuvent soutenir les priorités établies à l'échelon local.

Conseils pratiques pour établir les cibles à l'échelon local

- Au moment d'établir des cibles de rendement ou les résultats anticipés à des tests ou examens particuliers, tenez compte des taux de participation passés et souhaitables aux tests de rendement et examens en vue du diplôme.

- Concentrez-vous sur un nombre limité de domaines. Par exemple, mettez l'accent sur une ou deux matières où les élèves montrent certaines faiblesses dans toutes les classes. Il serait peut-être raisonnable de maintenir temporairement les cibles au même niveau dans d'autres domaines.

- Établissez les cibles par rapport à d'autres objectifs. Il est important de veiller à ce que la réalisation de certains résultats visés ne nuise pas à l'atteinte d'autres objectifs. Par exemple, les taux de participation aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme ne devraient pas diminuer pour entraîner une amélioration des résultats dans les écoles ou les circonscriptions.

- Collaborez avec les autres niveaux scolaires au sein d'une école. Les résultats obtenus aux tests de rendement ou aux examens en vue du diplôme reflètent l'apprentissage au fil des années. Les enseignants de tous les niveaux peuvent contribuer et aider de façon notable à l'établissement des cibles.

- Utilisez les rapports des écoles sur les résultats des tests ou examens en vue du diplôme pour déterminer les aspects d'une matière ou d'un cours qui méritent une plus grande attention, et utilisez cette information pour déterminer les cibles.

- Mettez l'accent sur ce qui est nécessaire au succès scolaire, plutôt que sur les problèmes qui empêchent les élèves d'atteindre les niveaux attendus par le Ministère.

- Attendez-vous à fixer des cibles différentes pour les matières et les cours différents, en fonction des résultats passés et des priorités et des ressources existantes.

- Collaborez à l'échelon du district pour identifier les faiblesses et les points forts communs de plusieurs écoles, et afin de déterminer, pour le district, des cibles susceptibles d'encourager toutes les écoles.

- Sachez communiquer les cibles aux élèves et aux parents, afin de les faire participer activement aux efforts de toute l'école.

- Tenez les enfants et les parents au courant du rendement des élèves par rapport aux cibles.

Les cibles en perspective

Les tests du Ministère, bien qu'ils fournissent une norme commune et des renseignements importants sur l'apprentissage des élèves, ne constituent qu'un des nombreux indicateurs à utiliser pour évaluer l'efficacité des écoles. Les conseils scolaires et les écoles, individuellement, pourraient juger utile d'établir les cibles d'après d'autres mesures de rendement et dans des domaines autres que le rendement scolaire – parachèvement des programmes, satisfaction exprimée par les élèves ou les parents, collaboration des parents ou d'autres intervenants, participation des élèves dans la communauté, et d'autres types d'indicateurs reflétant les objectifs locaux en matière d'éducation.

En établissant ses cibles, chaque conseil scolaire ou école, avec la collaboration des parents et des membres de la communauté, peut mettre l'accent sur des priorités qui existent localement pour une année donnée, et s'engager à atteindre certains résultats. En autant que l'établissement des résultats visés s'ajoute à d'autres stratégies destinées à améliorer l'apprentissage des élèves, les cibles contribueront probablement à l'apprentissage et à l'efficacité générale de l'éducation dans votre communauté.

Révisé en avril 1998

Conseils sur les mesures de rendement des autorités scolaires en Alberta

Renseignements généraux

La mesure du rendement est un aspect complexe et critique de la mise en œuvre du Cadre de responsabilisation (Accountability Framework) en vue de l'amélioration constante du système d'enseignement de l'Alberta.

Dans leurs plans triennaux, les autorités scolaires sont tenues de faire la liste des mesures de rendement dont elles feront état dans leurs rapports sur les résultats annuels de l'éducation. Les mesures de rendement garantissent que l'accent portera sur les résultats afin que :

- les personnes œuvrant dans le domaine de l'éducation aient l'information sur les résultats atteints qu'elles utiliseront pour améliorer l'éducation,
- les parents et le public aient l'information sur les résultats atteints grâce à l'investissement des ressources dans l'éducation.

Objectifs des mesures de rendement

Le choix de mesures de rendement appropriées permet de recueillir des données utiles et d'apporter des améliorations à l'éducation. Les autorités scolaires élaborent et utilisent des mesures de rendement pour :

- évaluer les résultats obtenus et en faire état aux parents, au public et au gouvernement;
- identifier les points forts, les faiblesses et les secteurs à améliorer; et
- aider à la prise de décisions – fixer les priorités, élaborer les plans d'amélioration, affecter les ressources, établir les cibles de l'amélioration et mettre en œuvre les initiatives et les programmes.

Conseils pratiques sur les mesures de rendement

Limitez le nombre de mesures pour chaque résultat et efforcez-vous de recueillir des données utiles. « Il est impossible de tout mesurer, et aussi importante que soit cette tache, elle ne peut pas devenir vaste et coûteuse au point de nous faire perdre de vue notre objectif. » (Government of Alberta, *Measuring Up*, 1996).

- Élaborez un ensemble de mesures où s'équilibreront les données relatives aux élèves, aux finances, à la satisfaction et à d'autres aspects du rendement.
- Sachez distinguer un résultat d'une mesure. Un résultat est l'expression d'une réalisation concrète issue de la poursuite d'un objectif. Une mesure aide à déterminer si le résultat est atteint. Par exemple, si le résultat est l'amélioration du rendement des élèves du secondaire dans certaines matières, une mesure possible pourrait être « le pourcentage d'enseignants du secondaire premier et deuxième cycles qui enseignent dans leur domaine de spécialisation. »
- Choisissez des mesures qui fournissent une information quantitative - par ex. « le pourcentage d'enseignants qui utilisent des ordinateurs ou des ressources Internet dans la salle de classe », plutôt que « l'intégration des ordinateurs et d'Internet dans la salle de classe. »
- Rapportez le rendement par rapport à un chiffre total. Les mesures sous forme de ratio (pourcentages ou taux) fournissent un contexte important à l'évaluation du rendement. Par exemple, « le nombre d'élèves qui participent aux activités parascolaires/périscolaires commanditées par l'école » est plus significatif si on ajoute « par rapport au nombre total d'élèves » ou en tant que « pourcentage d'élèves qui participent à.... »
- Déterminez les mesures susceptibles d'être évaluées à intervalles réguliers pour fournir des informations de tendance au fil du temps.
- Choisissez des mesures et élaborez des définitions de données soigneusement pour qu'elles restent utiles à long terme. Le fait de changer de mesures ou de définitions interrompt les lignes de tendance.
- Élaborez des questions appropriées pour mesurer la satisfaction afin d'obtenir des données utiles. Il est souvent nécessaire de formuler les questions relatives au même sujet de façon différente pour chaque groupe de répondants. Par exemple, on demandera aux élèves du secondaire : « Êtes-vous satisfaits de la gamme de cours et de programmes offerts dans votre école? »; et aux parents : « Êtes-vous satisfaits du choix de cours et de programmes pour votre enfant? »

On retrouve sur Ednet des exemples de mesures de rendement des conseils scolaires. http://ednet.edc.gov.ab.ca/educationsystem/measurebank97/mbank97.htm

Exemples d'énoncés de responsabilité

Énoncé de responsabilité pour les plans triennaux du conseil scolaire :

« Le Plan d'éducation triennal qui commence le 1er septembre (année) a été préparé sous la direction du Conseil de (nom de la circonscription), conformément aux responsabilités énoncées dans la *School Act*, la *Government Accountability Act*, le document *Policy on School Authority Education Plans* et les politiques de responsabilisation du gouvernement provincial.

Les priorités décrites dans le plan ont été élaborées dans le cadre des plans d'affaires et financiers du gouvernement provincial. Le Conseil s'engage à réaliser les résultats énoncés dans ce plan. »

Énoncé de responsabilité pour les rapports sur les résultats annuels en éducation (RRAE)

« Le rapport sur les résultats annuels en éducation de l'année scolaire (année) a été préparé sous la direction du Conseil de (nom de la circonscription), conformément aux responsabilités énoncées dans la *School Act*, la *Government Accountability Act*, le document *Policy on School Authority Education Plans* et les politiques de responsabilisation du gouvernement provincial.

Nous nous efforçons de tirer le meilleur parti des résultats en éducation dans l'élaboration des plans d'éducation triennaux pour assurer que tous les élèves ont la possibilité d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour devenir des êtres autonomes, responsables, altruistes, qui sauront apporter leur contribution à la société. »

Glossaire

Cible

- Une cible est un niveau de rendement visé qui représente typiquement un degré d'amélioration par rapport à la situation actuelle.

  Les cibles sont un outil important qui aide les conseils scolaires et les écoles à se concentrer sur l'amélioration de l'éducation.

Mesures de rendement

- Les mesures de rendement indiquent les données à recueillir pour décrire et évaluer le degré de réalisation des résultats du système d'enseignement.
- Les renseignements tirés des mesures de rendement sont parfois appelés « résultats » ou « information sur les résultats » (voir Résultats).

Mission

- Expression claire et concise de l'action à accomplir et du but poursuivi par un organisme.

Objectifs

- Énoncés généraux des conditions ou buts à atteindre à long terme pour réaliser la vision du conseil scolaire.

Principes et (ou) croyances

- Les principes et (ou) les croyances reflètent les valeurs du conseil scolaire et ses convictions profondes.
- Ils servent à guider toute la prise de décisions et gouvernent l'élaboration de la mission, de la vision et des objectifs.

Profil

- Le profil est une brève description de la circonscription scolaire et de la communauté qu'elle dessert (ex. : élèves, programmes, écoles).

Question à résoudre

- Une question à résoudre est une situation ou un problème existant ou naissant qui pourrait – si on l'ignore – nuire à l'accomplissement d'un mandat ou à la réalisation d'objectifs.

Résultats

- Les résultats sont l'expression d'une réalisation concrète issue de la poursuite des objectifs du plan qui répondent à la question : « À quoi ressemblera la situation quand nous aurons atteint le but visé? »

  N. B. Le mot « résultats » fait parfois référence aux renseignements tirés des mesures de rendement (voir Mesures de rendement).

Stratégies

- Mesures utilisées à court et à moyen terme (un à cinq ans) pour réaliser les objectifs et atteindre les résultats visés.

Tendances

- Les tendances sont des courants de données établis au fil du temps qui peuvent signaler des augmentations, des diminutions ou une situation stable (ex. : les inscriptions ou le rendement des élèves au fil du temps).

  Les informations de tendance sont des données utiles à prendre en considération dans la prise de décisions des conseils scolaires, ainsi que la planification, l'établissement du budget, la mise en œuvre, l'évaluation et la préparation des rapports.

Vision

- Décrit les caractéristiques fondamentales de l'éducation que le conseil scolaire s'engage à atteindre et qui sont conformes à la vision de la province en matière d'éducation.
- Décrit les aspirations du conseil scolaire, ce que ses élèves auront accompli, et ce que seront les services et les programmes destinés aux élèves à long terme; est parfois appelée « l'avenir souhaité ».

Liste des documents consultés

- *Accountability in Education: Policy Framework* (June 1995)

- *Policy, Regulations and Forms Manual* (April 1997)

- *Results Report on the Three-Year Business Plan for Education: ECS to Grade 12* (1997)

- *Nos enfants… notre première priorité, le plan d'action triennal du gouvernement de l'Alberta 1998/1999 à 2000/2001*

- *Pilot Project Report*, Environics West, 1995

- *Telephone and Self-Completed Satisfaction Surveys: Training Manual*, Environics West, 1995

  Site Web :
  http://www.edc.gov.ab.ca/department/
  Disponibles auprès de la Planning Branch, Alberta Education
  Téléphone : (780) 427-8217*
  Télécopie : (780) 422-5255

- États financiers vérifiés (AFS) et directives
- Rapports budgétaires (BR) et directives, 1998/1999

  Disponibles auprès de la School Business and Legislative Services Branch, Alberta Education
  Téléphone : (780) 427-7235*
  Télécopie : (780) 427-5930

- *Notre première priorité… nos enfants*, janvier 1998

  Disponible auprès de la Direction de l'éducation française, Alberta Education
  Téléphone : (780) 427-2940*
  Télécopie : (780) 422-1947

- *Funding Manual for School Authorities in the 1998/1999 School Year*

  Site Web : http://ednet.edc.gov.ab.ca/funding
  Disponible auprès de la School Finance Branch, Alberta Education
  Téléphone : (780) 427-2055*
  Télécopie : (780) 427-2147

- *Government Accountability Act* (Statutes of Alberta, 1995, Chapter G-5.5)
- *School Act*, (Statutes of Alberta, 1988, Chapter S-3.1, et ses modifications)

  En vente au Queen's Printer Bookstore :
  Edmonton
  Téléphone : (780) 427-4952*
  Télécopie : (780) 452-0668
  Calgary
  Téléphone : (403) 297-6251
  Télécopie : (403) 297-8450

- *Government Accountability* (October 1994)

  Disponible au Bureau du Vérificateur général
  Téléphone : (780) 427-4222*
  Télécopie : (780) 422-9555

- *Guidelines for Interpreting and Using the Results of the Diploma Examinations*, August 1997
- *Guidelines for Interpreting and Using the Results of the 1997 Achievement Tests*

  Site Web : http://www.edc.gov.ab.ca/department/
  Mis à jour tous les ans et diffusés avec les rapports des écoles et des circonscriptions; également disponibles auprès de la Student Evaluation Branch, Alberta Education
  Téléphone : (780) 427-0010*
  Télécopie : (780) 422-4200

- Calendriers de présentation des rapports sur la gestion

  Disponibles auprès de la Regional Office Branch, Alberta Education
  Téléphone : (780) 427-2952*
  Télécopie : (780) 422-9682

- *School Capital Manual*, May 1997

  Disponible auprès de la School Facilities Branch, Alberta Education
  Téléphone : (780) 427-2973*
  Télécopie : (780) 427-5816

* Pour obtenir la communication sans frais de l'extérieur d'Edmonton, composez d'abord le 310-0000.

Feuille de réponses / Commentaires

Dites-nous ce que vous pensez du processus de planification et de communication de rapports et du présent *Guide à l'intention des conseils scolaires.* Vos commentaires nous serviront à améliorer le processus de planification et de communication de rapports, ainsi que l'information communiquée aux conseils scolaires à ce sujet.

1. Le processus de planification et de communication de rapports

   a) Quelles sont vos préoccupations au sujet du processus de planification et de communication de rapports?

   ____

   ____

   ____

   b) Comment pourrait-on améliorer le processus de planification et de communication de rapports?

   ____

   ____

   ____

2. *Les Plans et les Rapports : Guide à l'intention des conseils scolaires*

   a) Qu'avez-vous trouvé utile au sujet du Guide?

   ____

   ____

   ____

   b) Quelles réserves avez-vous au sujet du Guide?

   ____

   ____

   ____

   c) Quels changements aimeriez-vous suggérer au sujet du Guide?

   ____

   ____

   ____

Veuillez communiquer vos commentaires par la poste, par courrier électronique ou télécopie à :

Planning Branch, Alberta Education
11160, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5K 0L2
Télécopie : (780) 422-5255, Téléphone : (780) 427-8217
Site Web : http://ednet.edc.gov.ab.ca
Courriel : askEd.plan@edc.gov.ab.ca

Adresse de retour :

Planning Branch
Alberta Education
11160 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta
T5K 0L2